

# Contrôler l'immigration ? Il est urgent de ne rien faire !



VICTORIA CURZON PRICE \* • Janvier 2014

**A** l'aube de l'année 2014 une seule question préoccupe les autorités de la centrale européenne de Bruxelles : gérer la fronde grandissante contre la libre circulation des personnes, l'une des quatre libertés fondatrices de la construction européenne. Depuis plusieurs années déjà, le premier ministre britannique David Cameron, répondant à son opinion publique de plus en plus crispée après dix années d'immigration sans entraves, ne cesse de réclamer le droit de ménager les nouvelles vagues en provenance de l'Europe centrale et balkanique. Il en a fait son cheval de bataille lors de la réunion des chefs d'État et de gouvernement à Vilnius fin novembre 2013, lorsqu'il a annoncé une série de mesures unilatérales visant à restreindre l'accès aux services sociaux. C'est qu'à partir de janvier 2014, sept millions de Bulgares et 21 millions de Roumains bénéficient pleinement du droit à la libre circulation des personnes...

David Cameron dit peut-être tout haut ce que de nombreux dirigeants pensent tout bas. La chancelière allemande Angela Merkel a également annoncé des mesures contre le « tourisme social », la France expulse les Roms et les citoyens suisses pourraient dénoncer l'accord de 1999 sur la libre circulation des personnes, remettant en cause l'ensemble de la politique européenne suisse depuis vingt ans. Il faut que le problème soit grave pour en arriver là ! Les dirigeants de l'UE se trouvent en effet dans une situation très délicate. Ils ne peuvent pas désavouer l'une des quatre libertés fondamentales de la construction européenne, mais ils ne peuvent ignorer l'impopularité grandissante qui les guette. Gageons qu'ils vont sagement fermer les yeux sur les mesures contre le « tourisme social ».

La Suisse se trouve dans une tout autre galère. L'écart du type proposé par plusieurs initiatives populaires la conduirait notamment à réintroduire des contingents bureaucratiques à l'immigration et à revenir au statut de n'importe quel pays tiers avec un accord de libre-échange « première génération ». Cela équivaudrait à réintroduire certaines entraves au commerce, ou du moins à créer une incertitude juridique à cet égard, avec une perte d'attractivité évidente du pays pour les nombreuses entreprises tournées vers l'extérieur, mais aussi pour les talents qui les font fonctionner et que la Suisse a su attirer.

---

\* L'auteur est professeur honoraire d'économie politique à l'Université de Genève et présidente du Comité de l'Institut Libéral.

Les arguments en faveur d'une discontinuation de l'accord sur la libre circulation des personnes ne tiennent guère la route :

- « Chômage en augmentation » : cette affirmation n'est pas confirmée par les faits. Au contraire, depuis 2002, l'année de l'ouverture du marché du travail, la Suisse a connu une croissance économique exceptionnelle, le plein emploi et a créé près de 600'000 emplois supplémentaires.
- « Les trains bondés et les routes saturées » : en effet, la prospérité des années 2000 a surpris le monde politique. Les investissements dans les infrastructures ont pris du retard. Mais est-ce une raison pour mettre en cause une base même de cette prospérité ? Si le prix à payer pour des trains moins remplis et des places de stationnement à volonté est une récession économique, peut-être préférons-nous quelques investissements de plus ? En réalité c'est parce que l'économie suisse a trop bien intégré l'immigration que nous avons des trains bondés et des routes saturées.
- « Loyers et prix des terrains en hausse » : c'est vrai dans une certaine mesure, mais a-t-on jamais connu la Suisse sans crise du logement ? Cet état permanent n'est pas le fait de la libre circulation des personnes, mais plutôt des réglementations et des restrictions désuètes du marché immobilier et de l'aménagement du territoire qui font du logement un haut lieu de la planification étatique. Il suffirait de le libéraliser même modestement pour résoudre ce problème à la satisfaction de tous. N'oublions pas que seuls 7,5% de la surface du pays sont actuellement dédiés à l'habitat et aux infrastructures (y compris les terrains de sport et les espaces verts récréatifs).
- « Perte de terres agricoles précieuses » : précieuses pour qui ? Pour les agriculteurs qui ne s'en sortent pas ? Pour les citadins qui les admirent depuis leurs trains de banlieue ? Même pendant la dernière guerre la Suisse n'a pas pu se nourrir toute seule et aujourd'hui moins que jamais. La Suisse est hautement dépendante des importations pour se nourrir et cela n'a rien à voir avec la libre circulation des personnes. C'est une réalité lourde que la population résidente suisse n'a aucun intérêt à nier. Elle apprécie trop les bonnes tables...
- « Pression sur les salaires » : étonnamment, aucune pression sur les salaires n'a pu être enregistrée. Au contraire, les salaires réels ont progressé trois fois plus rapidement pendant les années 2000 que pendant les années 1990<sup>1</sup>. C'est que l'immigration des années 2000 a dynamisé l'économie suisse qui en avait bien besoin après de longues

---

<sup>1</sup> Economiesuisse, *L'initiative sur l'immigration met en péril les accords bilatéraux*, dossier politique n° 14, 18 novembre 2013, p. 6.

années de stagnation relative, où chaque petite relance fut rapidement étouffée faute de main d'œuvre adéquate.

- « Criminalité étrangère et abus en matière d'asile » : c'est certain, nous déplorons tous l'augmentation du tourisme criminel et de l'immigration illégale. Le problème est que la dénonciation de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes et d'autres accords facilitant les échanges en Europe ne serait pas à même de résoudre le problème de la criminalité étrangère ou de l'asile. C'est un tout autre sujet. En réalité, la criminalité transfrontalière se combat en combinant les efforts internationaux et en y mettant les moyens. Une Suisse prospère est mieux capable d'y faire face qu'une Suisse en difficultés.
- « Perte d'identité culturelle dans la conduite de nos entreprises » : ce grief reflète sans doute une angoisse réelle et la mondialisation en est la principale responsable. Et ce n'est peut-être pas uniquement dans « la conduite de nos entreprises » que nous craignons une « perte d'identité culturelle » ! Mais, à la réflexion, comment définir l'identité culturelle ? Chacun a sa propre identité culturelle qu'il veut sauver ! Comment se mettre d'accord ? Le concept est aussi insaisissable que « la volonté générale » de Rousseau. De plus, toutes nos cultures aujourd'hui sont pluralistes. Même si l'on se mettait d'accord sur un modèle à sauvegarder, à choyer, auquel il ne faudrait rien changer, je crains que nos efforts seraient vains, tant le monde, et avec lui la Suisse, sont en mouvement... En tout état de cause, je ne vois pas comment la dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes rendrait plus facile les adaptations inévitables à l'avenir. Ce serait plutôt le contraire, car les immigrés et les « secondos » nous aident beaucoup à nous adapter... et celui qui ne s'adapte pas au monde en mouvement subit le sort des dinosaures. En l'occurrence, l'immigration n'est pas à même de nuire à nos libertés fondamentales, ancrées dans une tradition culturelle qui, elle, n'est pas atteinte par les affres de la mondialisation, mais en ressort renforcée.
- « Forte proportion d'étrangers à la charge de l'aide sociale et d'autres assurances sociales » : ah ! on y vient ! Voici un vrai problème : l'incompatibilité ruineuse entre le droit absolu à l'immigration et l'accès sans limite aux biens et aux services sociaux. Il est évident que l'accès sans conditions à l'État social constitue un puissant appel d'air à l'immigration de certaines populations. C'est bien pourquoi les dirigeants des pays avancés européens sont justement en train de plancher là-dessus. Avant d'affaiblir notre prospérité qui est la seule véritable garantie de nos systèmes de protection sociale à l'avenir, ne vaudrait-il pas mieux étudier nous-mêmes des mesures similaires pour lutter contre le tourisme social ?

En résumé, les critiques de la libre circulation des personnes soulèvent un certain nombre de problèmes – réels ou non – mais qui souvent ne découlent pas de l'immigration et qui surtout ne sont pas susceptibles d'être résolus par l'abrogation des accords bilatéraux avec l'UE. Si l'on pense à l'incertitude juridique que l'on infligerait à l'économie, aux entreprises, aux investissements et à l'emploi pendant des années à venir, il me semble évident que nous serions bien inspirés de nous atteler à la résolution du problème du tourisme social et de la criminalité dans le cadre juridique existant.

L'immigration des dix dernières années a contribué à une augmentation spectaculaire de la prospérité, à l'assainissement des finances publiques, au refinancement temporaire du système de retraites, à la croissance et au plein emploi. Les problèmes de sécurité et de criminalité qui l'ont accompagnée (sans en découler) ne trouveront leur solution que dans la coopération internationale, dans les ressources supplémentaires issues de la croissance – et dans la diversité même que l'immigration nous procure.

Que faire alors de la libre circulation des personnes ? Il est urgent de ne rien faire. Attendons de voir comment l'UE va gérer la question ! Et résolvons entre-temps les vrais problèmes avec de vraies solutions.



INSTITUT LIBÉRAL

## Impressum

Institut Libéral  
Place de la Fusterie 7  
1204 Genève, Suisse  
Tél.: +41 (0)22 510 27 90  
Fax: +41 (0)22 510 27 91  
libinst@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur  
[www.institutliberal.ch](http://www.institutliberal.ch).

## Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle. Toutes les publications et communications de l'Institut contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.  
Copyright 2014, Institut Libéral.